



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 466-12-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 14 janvier 2019 a adopté le règlement numéro 466-12-18 intitulé :

RÈGLEMENT 466-12-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019 et les conditions de leur perception.

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 17 décembre 2018
- Dépôt du projet de règlement : 17 décembre 2018
- Adoption du règlement : 14 janvier 2019
- Date d'entrée en vigueur : 17 janvier 2019

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mil dix-neuf.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant, une copie le 17 janvier 2019 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mil dix-neuf.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier